

TRAIL URBAIN DE LORIOLE SUR DRÔME – 22 NOVEMBRE 2024

RÈGLEMENT INTERIEUR

ORGANISATION GENERALE DU DEPART :

Retrait des dossards à partir de 18h au gymnase Jean Clément - place du 19 mars 1962 – 26270 Loriol sur Drôme

Départ : Vendredi 22 novembre à 20h00 – place du champ de mars LORIOLE SUR DROME

Arrivée : Gymnase Jean Clément

Distance : trail de 10 kms sur terrains variés au cœur de la ville et dans les chemins environnants.

Podiums : 21h 30 environ.

ORGANISATEURS :

Le TRAIL URBAIN de LORIOLE est organisé par le Service des sports de la commune de Loriol sûr Drôme en partenariat avec l'OML (Office Multisports Lorientais).

Coordonnées : YOHAN TAVAN Tel : 06.19.73.00.99 / Service des sports de la Mairie de LORIOLE Tel : 04.75.61.76.42

Directeur de course : : YOHAN TAVAN Tel : 06.19.73.00.99

Le plan de la course est sur la page Facebook dédiée à la course (lien en copié) et sur la rubrique trail urbain du site de la commune.

Le nombre d'inscriptions est limité à 499.

Cette course est un évènement TERRE DE JEUX en lien avec le LABEL TERRE DE JEUX PARIS 2024 dont la ville dispose depuis septembre 2020.

• Condition d'âge et capacités physiques :

L'épreuve est ouverte pour les catégories Cadets à Vétérans.

Le parcours n'est pas adapté pour nos amis concurrents handisports.

• PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons notre ville, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille.

Notre commune se charge d'avoir une démarche écoresponsable sur le plan de gestions de déchets et d'alimentation locale (jus de pomme issue de production locale etc...).

• INSCRIPTIONS et DROITS

Les inscriptions se font à partir du 1^{er} octobre 2024 minuit au 21 novembre 2024 minuit sur le site Chronosphère.

Le prix d'inscription à cette course est de 11 Euros (frais internet compris).

Mode de règlement : par carte sur le site.

Des inscriptions seront possibles sur places.

Inscription à la course :

Une seule épreuve de 10 Km environ.

Pas de repas d'après course.

Pas de ravitaillement au cours de la course. Un ravitaillement collectif sera mis en place à l'arrivée de la course.

• IMPORTANT

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement sera ferme et définitif.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation ou de non-participation de la part du coureur, quel que soit le motif.

• LICENCES ET PPS

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

Concernant les personnes mineurs, l'autorisation parentale et le questionnaire de santé (que les parents remplisse et garde) sont les 2 documents nécessaires pour une inscription.

Pour les personnes majeures, la participation à une manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA pour l'année 2024/2025, en cours de validité à la date de la manifestation.

OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou

de la course à pied en compétition et délivrée par une des Fédérations suivantes : FCD – FFSA-FSPNASPTT-FSCF-FSGT-UFOLEP- pour l'année 2024/2025

-Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les autres licences (Santé Encadrement et Découverte), licences triathlon ou autres sports (course d'orientation, judo, foot...) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

• RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles, seul endroit prévu pour l'enregistrement automatique des données. Sur le temps de parcours : Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les dossards seront retirés au gymnase Jean Clément, place du 19 mars 1962, le VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 de 18h à 20h.

Les puces sont fixées sur les dossards par la Société de Chronométrage- ne pas les enlever.

• ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au « Trail urbain de LORIOL. Ce contrat a été pris auprès de Groupama Méditerranée, Maison de l'agriculture, place Chaptal, Bât 2, 34264 Montpellier Cedex 1 sous le numéro de contrat 1111 et l'attestation d'assurance du 12/07/2024 concernant spécifiquement le Trail Urbain de Loriol le vendredi 22 novembre 2024.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

• PARCOURS

Un seul parcours de 10 Km environ est proposé aux coureurs. Les coureurs seront dans l'obligation de suivre l'itinéraire balisé, sous peine de disqualification. La course se déroulant en nocturne, avec des passages dans l'obscurité, de ce fait le port de la lampe frontale est obligatoire.

Le parcours est disponible avec le lien : <https://www.openrunner.com/route-details/17076585>

- **ACCOMPAGNATEUR**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

- **RAVITAILLEMENT**

Collectif à l'arrivée uniquement. Chacun gère son propre ravitaillement liquide.

Pas de ravitaillement au cours de l'épreuve.

- **SIGNALISATION**

Rubalise, signaleurs avec gilets jaunes marquages à la bombe au sol.

- **SERVICE MÉDICAL**

Poste de secours assuré par un organisme agréé.

- **SÉCURITÉ**

La sécurité de la course sera assurée par l'organisation, en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur le circuit, ainsi que par la Police Municipale et la GENDARMERIE pour l'aspect Sécurité « vigie Pirate ».

La circulation restera ouverte mais alternée, les coureurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Les coureurs se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

Le stationnement des véhicules se fera à la Gare TER, parking de la piscine municipale et au parking du gymnase JEAN CLEMENT de Loriol.

- **SANITAIRES**

Toilettes et douches du gymnase Jean Clément seront mis à disposition.

- **ANNULATION DE LA COURSE**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **RÉCOMPENSES**

Nous récompenserons pour cette course les participants suivants :

Les 3 premiers hommes au scratch

Les 3 premières femmes au scratch

Les premiers (homme et femme) de chaque catégorie Cadets, Espoirs, Juniors, Seniors et Masters (0 à 10).

La règle du non cumul de récompense s'applique.

Tableau des catégories :

CATEGORIES	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007
Cadets	CA	2008 et 2009

	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
CATEGORIE Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

• UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail urbain de Loriol , ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail urbain de Loriol, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

• CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

• CONCLUSION / Acceptation du règlement :

L'inscription d'un participant au TRAIL URBAIN de Lorient, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2024 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.